

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 7 JUILLET 2016

Etaient présents : COHENDET Roger, HERICHER Marcel, PERROTIN Joël, BERNARD Isabelle, CLEMENT Danielle, PION Laure, VARI Marie-Thérèse

Absents et excusés : Mr PIGNON Jean-Marc procuration à Mr COHENDET Roger, Mme PANINI Béatrice procuration à Mme VARI Marie-Thérèse, Mr PITHOUD Christian

Secrétaire : Mme PION Laure

Le conseil Municipal approuve le compte rendu de la réunion de Conseil du 23/03/2016

DELIBERATION PRISE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

I – ABROGATION DU PLU – CHOIX DE L'URBANISTE

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de retenir le cabinet VIAL et ROSSI pour le dossier d'abrogation du PLU

II - INSUFFISANCE DE CREDITS 1

Afin de régler les travaux de maçonnerie pour installer les jeux d'enfants, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de voter les crédits budgétaires suivants :

FONCTIONNEMENT	
022 Dépenses imprévues	- 1 200 €
023 Virement à la section d'investissement	+ 1 200 €
INVESTISSEMENT	
Opération 40 DIVERS	
2181 Installation générale	+ 1 200 €
021 Virement de la section de fonctionnement	+ 1 200 €

III SECOURS MR BRUN ALAIN

Mr le Maire expose au Conseil la situation difficile dans laquelle se trouve Mr BRUN, le Conseil Municipal décide à 8 voix pour et 1 abstention de prendre en charge ses factures d'eau et d'ordures ménagères.

IV ACHAT TERRAIN MME REY

Le Conseil municipal décide à 8 voix pour et 1 abstention, d'acheter les terrains de Mme REY Andrée situés impasse du Four pour une superficie totale de 556 m² à 50 € le m²

V AMENAGEMENT SECURITAIRE RD76 MAIRIE – LA PERIERE – DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental pour les travaux d'aménagement sécuritaire de la RD76 de la Mairie à la place de la Perrière.
- demande l'autorisation pour le démarrage anticipé des travaux

Le Conseil proposera une réunion publique avec le cabinet GE-ARC pour présenter le projet aux habitants du village.

QUESTIONS DIVERSES

TRANSPORT SCOLAIRE

Mr le Maire informe le conseil qu'à ce jour pour la rentrée scolaire 2016/2017, 3 enfants de maternelle sont inscrits au transport scolaire, et 9 pour la primaire.

Le choix doit se porter sur le fait de garder ou non l'accompagnatrice scolaire car la présence d'un accompagnateur est obligatoire pour tout circuit comportant 7 enfants de maternelle et de primaire de moins de 6 ans.

Le Conseil Municipal décide dans un souci de sécurité de garder l'accompagnatrice scolaire pour la rentrée 2016/2017.

Pour info le Conseil Départemental supprime le transport scolaire dès que le nombre d'inscrits est inférieur à 7.

FOUR PLANCHAMP

Mr le Maire informe le Conseil que Mr CLEMENT et Mr CECILLE vont bénévolement effectuer des travaux afin de recouvrir le four de Planchamp.

CARTE DE RANDONNEES ET LOGO

Le Conseil Municipal remercie Mr LANGLET Philippe pour l'élaboration de la carte de randonnées des sentiers communaux ainsi que pour logo de la Mairie



Une carte de randonnées sera distribuée aux habitants de la commune.

- Mr le Maire remercie les bénévoles pour la corvée du 1^{er} juillet 2016.

- Mme Laure PION demande un avis au Conseil sur l'éventualité de négocier avec le propriétaire du Petit Nice pour que les jeunes du village puissent avoir accès à la piscine.

Mr le Maire précise que la piscine n'est pas très grande et que la municipalité ne peut pas prendre cette responsabilité.

- Mme VARI Marie-Thérèse prend la parole à la demande de Mme PANINI Béatrice qui souhaiterait que la commune trouve une solution pour les odeurs des poubelles place de la Perrière.

Mme PION Laure rappelle qu'elle en a déjà parlé au SIRTOM l'été dernier mais sans résultat.

Mr le Maire prendra à nouveau contact avec le SIRTOM.

- Mr le Maire donne lecture au Conseil du courrier envoyé par l'association du patrimoine « Mémoire d'antan pour demain » concernant leur projet à plus ou moins long terme de mettre en valeur les vestiges marquants l'histoire du château de Notre Dame du Cruet par une signalétique.

L'association envisage de contacter les différents propriétaires pour avoir leur accord et sollicite de la part de la municipalité un conseil juridique.

Mr le Maire informe qu'il prendra contact avec Maître BLANC pour avoir des informations sur la marche à suivre et pense qu'il serait souhaitable dans un premier temps de prendre contact avec les propriétaires.

Vu par nous, Maire de la Commune de NOTRE DAME DU CRUET pour être affiché le 12 juillet 2016 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884

A NOTRE DAME DU CRUET, le 12 juillet 2016

LE MAIRE.

